

Annexe 5 Cahier des charges des stages en orthophonie

Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique.

Au fil de la formation initiale, la découverte de milieux professionnels connexes à la pratique de l'orthophonie, l'observation de la pratique clinique, la participation encadrée et supervisée ainsi que la reprise des stages sous forme de travaux dirigés au sein des structures de formation sont indispensables.

Les stages de durées variables sont de trois types :

- Les stages de découverte (au cours des semestres 2, 3 et 4) se déroulent en milieu scolaire, en structures d'accueil de la petite enfance et d'accueil de personnes âgées et en structures de soins ou en cabinet libéral sous la responsabilité d'un maître de stage.

- Les stages d'observation professionnelle et les stages cliniques (du semestre 5 au semestre 10) ont pour but de permettre à l'étudiant d'observer les pratiques orthophoniques puis de participer progressivement à la prise en charge thérapeutique des patients sous supervision du maître de stage. La supervision vise l'autonomie progressive des stagiaires.

- L'étudiant réalise au moins un stage clinique long réparti sur 2 semestres consécutifs sur le même lieu de stage permettant un suivi régulier des patients et une vision globale de la démarche thérapeutique en orthophonie.

- La structure assurant la formation en orthophonie veillera à ce que l'étudiant soit confronté à la totalité des domaines du référentiel de formation au cours des stages.

- Stage de sensibilisation à la recherche (au cours du semestre 7). Ce stage d'une durée de 4 semaines a pour but de permettre la découverte d'activités de recherche dans un laboratoire rattaché à une université.

Les moyens

La structure de formation met à disposition de l'étudiant stagiaire, pour tout le cursus, un carnet de stages contenant les règles générales des stages, les différents stages effectués tout au long de son cursus, ainsi que les annotations des différents maîtres de stages et les grilles d'évaluation. Dans ce carnet apparaissent les compétences à acquérir pour chaque stage.

1. Responsabilités des différentes parties

a. La structure de formation universitaire en orthophonie

Elle est la garante de l'articulation entre les enseignements théoriques et les enseignements cliniques.

Elle est tenue de proposer une liste des terrains de stage pouvant accueillir les étudiants.

b. Le maître de stage

Il forme et supervise la pratique de l'étudiant stagiaire en tenant compte de son niveau d'expérience, de ses compétences, de ses connaissances théoriques et des enseignements délivrés par la structure de formation. Il transmet son expérience clinique et ses connaissances théoriques et scientifiques.

Il met à la disposition de l'étudiant les outils nécessaires à sa formation clinique.

a. L'étudiant stagiaire

Il doit rendre un rapport de stage dont la forme sera déterminée par le maître de stage et/ou la structure de formation, en début de stage ou au plus tard lors de l'évaluation de mi-stage. Ce rapport sera lu et évalué par le maître de stage. Sa validation finale sera prononcée par le jury d'examen.

2. Contenus des enseignements dirigés en rapport avec les stages :

Ces enseignements dirigés permettent à l'étudiant de présenter ses expériences vécues en stage, de les confronter à celles d'autres étudiants et d'établir des liens entre pratique clinique et connaissances théoriques.

Ils amènent l'étudiant à réfléchir à la relation de soins afin de construire les fondements de sa future pratique professionnelle.

Ils visent également à développer les capacités de l'étudiant stagiaire à décrire précisément des situations cliniques à l'oral et/ou à l'écrit.

3. Évaluation effectuée par le maître de stage :

L'évaluation est dépendante de plusieurs facteurs :

- le contenu du stage et sa spécificité ;
- le parcours unique de chaque étudiant stagiaire ;
- les critères choisis en début de stage en concertation avec le maître de stage et l'étudiant stagiaire.